



VILLE DE
SAINT-ARMEL
ILLE-ET-VILAINE

L'Écho de Saint-Armel

Bulletin d'informations municipales - N°106 - Avril 2021



**CONSTRUIRE ENSEMBLE
POUR BIEN VIVRE**

TIERS-LIEU CITOYEN

Appel à projet du Département pour la
revitalisation des centres-bourgs

17 avril 2021

Opération "Nettoyons notre commune"

Mairie de Saint-Armel
14 rue de la Mairie
35230 SAINT-ARMEL
Tél. : 02 99 62 71 58
Fax : 02 99 62 89 71
accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h,
mardi et vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

- P. 3 Vie municipale
- P. 7 Intercommunalité
- P. 8 Enfance et Jeunesse
- P. 10 Vie sociale
- P. 11 Cadre de vie
- P. 17 Culture
- P. 19 Vie associative
- P. 21 Portraits
- P. 21 Mobilité, Energie, Recyclage

Prochain numéro :

Juin 2021

Date limite du dépôt des articles :

5 mai 2021



VILLE DE
SAINT-ARMEL
ILLE-ET-VILAINE

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Commune de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire - **Elu à la communication :**

Simon MC DONNELL - **Conception, réalisation :** Service communication -

Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83 - **Contact courriel :** communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque- 02 99 62 15 60

Cabinet infirmier (Chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin,

Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37

Cabinet Infirmier (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien- 06 37 32 11 34

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana- 02 99 04 43 63

Kiné : Romain Aujeac- 02 99 04 43 63

Ostéopathe : William Besnard- 07 89 22 64 88

Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise

Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute)- 06 78 66 03 22

Meriadeg Le Bouffant (psychologue)- 07 68 63 75 58

Morgane Le Gall (coach professionnelle)- 06 45 87 79 91

Emmanuel Crocq (hypnothérapeute)- 07 55 61 19 78

Nadine Hallégouet (sophrologue)- 06 75 44 61 36

Scolarité et Enfance

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60

Portail parents : <https://www.logicielcantine.fr/starmel>

Contact : 06.82.72.21.37

Restaurant municipal : 02 99 62 93 86

Garderie municipale : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h- 02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88

Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi 17h à 20h

Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h- 02 99 62 93 84

Centre de loisirs : Mercredi et vacances, ouverture 7h30.

Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30- 02 99 62 81 45 /06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

Service déchet de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police : 17 **Samu** : 15 S.O.S. médecins : 02 99 53 06 06

Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale : 02 99 02 20 20

Clic Alli'âges : 02 99 77 35 13

S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71

S.O.S. Femmes battues : 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07

Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service : 0 800 84 08 00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35) : 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035 / G.D.F. : 0 810 433 035

SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Voilà un an que vous nous avez élus et un peu plus de neuf mois que nous avons pris nos fonctions.

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous remercier à nouveau de la confiance que vous avez mis en notre équipe.

Neuf mois, c'est le temps qu'il faut pour appréhender les différents dossiers de la commune. La clôture des comptes et la projection via le budget restent néanmoins les exercices les plus structurants et les plus éclairants sur la capacité financière d'une commune.

Les comptes 2020 ont été votés le 18 mars et le budget le sera en avril. Nous reviendrons pleinement sur ce point dans une édition spécifique mais voici déjà quelques informations. Nous savions que la commune pourrait financer peu de projets, mais la situation est plus complexe que prévue.

Cela va nous contraindre à arbitrer et à augmenter la taxe foncière pour ne pas être dans une situation de défaut de paiement y compris sur les salaires des agents.

Pour autant, nous restons positifs et ferons de Saint-Armel, une commune où il fait bon vivre.

Plus que jamais, le participatif et la créativité seront nos leviers pour avancer malgré tout, en faisant nôtre la formule "on n'a pas d'argent, mais on a des idées" ! Cela commence dès maintenant par votre mobilisation sur la création d'un lieu intergénérationnel (tiers lieu citoyen) que vous aviez plébiscité lors des ateliers participatifs 2020.

Nous confions aux habitants le montage du projet pour solliciter une subvention d'un montant maximal de 100 000 € auprès du Département. À vous de jouer !

Morgane MADIOT

Un numéro gratuit en cas de harcèlement à l'école : le 3020

Gratuit et anonyme, ce numéro vert d'écoute et de prise en charge est destiné aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux professionnels confrontés à des situations de harcèlement, en tant que victimes ou témoins.

Les personnes qui répondent sont des psychologues, des professionnels de l'éducation, qui connaissent bien le système scolaire et son environnement.

La ligne du 3020 est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.
www.nonauharcelement.education.gouv.fr

La bibliothèque gratuite pour tous

Les inscriptions à la bibliothèque municipale sont désormais gratuites. Cette décision s'appuie sur la conviction que l'acquisition d'une cotisation ne doit pas être un frein à l'accès à la lecture, à l'information et à la culture et qu'elle ne génère que très peu de revenus. Malgré le contexte de contraintes budgétaires, les élus ont souhaité encourager l'ensemble des Armétiens à venir plus nombreux fréquenter la bibliothèque. Il est cependant nécessaire de s'inscrire. L'inscription se fait à la bibliothèque. Celle-ci permet d'emprunter des livres, des bandes dessinées, des magazines...

La Mairie recrute

La Mairie recherche des animatrices/animateurs sur le temps d'accompagnement périscolaire, sous contrat à temps non complet, afin d'assurer des missions périscolaires à l'école, essentiellement sur le temps de restauration du midi et sur le temps de garderie.

Lettre de motivation et CV à adresser à la Mairie par courrier ou par mail à accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Avis aux photographes

Vous aimez faire des photos ?

Afin d'agréments notre photothèque, la Mairie lance un appel ! Vous avez des clichés de la nature armélienne, envoyez-nous vos photos accompagnées d'une légende à communication@saint-armel-35.fr

Les photos doivent être de bonne qualité et libres de droits. La Mairie se réserve le droit de les publier sur divers supports.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2021

L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est affichée en Mairie et disponible sur le site www.saint-armel-35.fr

- Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le pacte de gouvernance de Rennes Métropole. Ce nouveau pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagées de l'intercommunalité sur notre territoire tout en respectant les contraintes législatives en la matière. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté ensuite par le conseil métropolitain. La coopération intercommunale de la métropole s'appuie sur quatre axes fondamentaux : la solidarité entre les communes, l'équité, un projet stratégique et enfin la subsidiarité, qui garantit la complémentarité du "couple" communes-métropole.

- Dans le cadre de la procédure pénale à l'encontre de la personne soupçonnée d'avoir causé l'incendie de l'Espace Arzhel, une audience devait avoir lieu le 15 janvier dernier, devant le Président du Tribunal judiciaire de Rennes mais a été repoussée au 26 août prochain. En complément de la délégation accordée à Mme la Maire le 12 novembre dernier, le Conseil Municipal a habilité Mme la Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune, à solliciter de la juridiction toute mesure de réparation et à mandater le Cabinet d'avocats Martin Avocats pour défendre les intérêts de la commune, dans le cadre de cette procédure. Les réparations de la salle ne sont pas encore achevées.

APPEL AUX VOLONTAIRES

Élections départementales et régionales 2021

Vous êtes habitant(e) de Saint-Armel et inscrit(e) sur la liste électorale, venez participer à la tenue d'un des deux bureaux de vote aux prochaines élections départementales et régionales prévues les dimanches 13 et 20 Juin 2021.

Ces élections vont demander une forte mobilisation de tous car la Mairie doit mettre en place simultanément les élections départementales et régionales.

Les conseillers municipaux seront mobilisés pour ces élections, mais le besoin supplémentaire est important. Nous faisons donc appel à tous les habitants inscrits sur les listes électorales pour venir compléter les bureaux de vote.

Membres des bureaux de vote, les assesseurs participent bénévolement au déroulement des opérations électorales.

Qui peut devenir assesseur ?

Toutes les personnes majeures inscrites sur la liste électorale de la commune de Saint-Armel peuvent devenir assesseur.

Consignes liées à la crise sanitaire

Le Conseil scientifique constate que la participation des électeurs de tout âge à l'élection est possible mais recommande aux personnes

présentant des risques en raison de leur âge ou de leur état de santé de ne pas participer à l'organisation des opérations électorales.

Conditions de présence

Les deux tours des scrutins se tiendront les dimanches 13 et 20 juin 2021. Un planning de présence des assesseurs est établi en amont des élections.

Quelles sont les missions des assesseurs ?

La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont notamment chargés d'assister le président du bureau de vote et :

- de contrôler l'identité des électeurs et faire signer la liste d'émargement,
- d'apposer sur la carte électorale le tampon portant la date du scrutin.

Les dépouillements se font dès la fermeture des bureaux de votes.



Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

Pour participer aux scrutins des départementales et des régionales, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 mai.

Dans le contexte sanitaire actuel, nous encourageons ceux qui le peuvent à réaliser les inscriptions en ligne.

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

En revanche, tout changement d'adresse dans la commune doit impérativement être signalé en Mairie pour éviter une radiation.

ET SI ON SE DOTAIT D'UN TIERS LIEU CITOYEN ?

Appel à porteurs de projet

La liste "Transition citoyenne" aujourd'hui élue et en charge de l'avenir de notre commune s'est construite autour de l'idée forte du "Vivre ensemble".

La création d'un "tiers-lieu" est pour les élu(e)s un élément clé du développement des liens sociaux dans notre commune. Ils souhaitent que ce lieu soit celui de tous, jeunes ou aînés, arméliens de souche ou nouveaux arrivants, actifs ou retraités, particuliers ou professionnels, citadins ou ruraux... Cet espace doit être le nôtre !

Un lieu à créer !

Un tel lieu n'existe pas encore sur Saint-Armel. Il nous appartient de le créer ensemble. Ses missions et ses activités, son fonctionnement et son financement, son emplacement et son architecture sont à définir. Votre équipe municipale a déjà identifié quelques lieux ou emplacements adaptés à ce type d'activités sur notre commune. Nous avons également travaillé à identifier les financements potentiels qui pour-

raient nous permettre de réaliser un tel projet et de le faire fonctionner. Mais pour obtenir les soutiens et les financements nécessaires et concrétiser ce projet nous devons montrer que la commune de Saint-Armel est prête à s'engager pour mener à bien ce projet et qu'elle dispose des ressources indispensables pour faire vivre ce lieu. Pour cela il nous faut mobiliser une cinquantaine de personnes. Il faut un noyau dur de personnes qui s'engageront pleinement pour structurer le lieu et en assurer la gestion et des volontaires occasionnels pour animer les activités et participer à la vie du lieu. Là encore la diversité et l'ouverture sont nécessaires.

C'est pourquoi l'équipe municipale lance une très large mobilisation de recrutement qui débute dès maintenant et se terminera une fois le projet sur les rails.



Qu'est-ce qu'un tiers lieu ?

Le ministère de la Cohésion des Territoires en donne la définition suivante :

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, répare-café, social place, marketspace, friche culturelle, maison de services au public, ou simplement lieu de rencontre.

Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Chaque lieu a son identité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs.

En résumé, dans les tiers lieux, on échange, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social !



Ce projet vous intéresse ?

Quelques soient vos disponibilités et vos perspectives d'engagement, inscrivez-vous à la première réunion d'informations auprès de la Mairie au 02 99 62 71 58 ou par mail à accueil.mairie@saint-armel-35.fr



MARCHÉ ALIMENTAIRE Les résultats du sondage

Le sondage initié en février dernier par la Mairie sur le futur marché a connu un succès : 133 réponses ont été enregistrées (94 réponses papier et 39 en ligne), soit 20 % des foyers armétiens. Le questionnaire avait pour but d'affiner notre projet de marché, précise Jacky Chauvière, adjoint. Les réponses donnent de précieux indicateurs aux élu(e)s pour concrétiser leur démarche.

Les femmes sont à l'honneur avec 62 % des réponses contre 38 % pour les hommes et toutes les tranches d'âge sont représentées de façon identique pour les femmes et les hommes avec des pointes dans la tranche 45-54 ans avec 29 % et 18 % pour les tranches 25-34 et 35-44.

1. Achetez-vous vos produits d'alimentation sur un marché ?

Occasionnellement : 43 % Chaque semaine : 39 %
Une fois par mois : 10 % Jamais : 8 %

Sur quel marché allez-vous ?

Le marché que vous fréquentez majoritairement est celui de Vern-sur-Seiche.

2. Sur un marché de producteurs, souhaiteriez-vous trouver des produits issus de l'agriculture biologique ?

Oui : 24 % Oui mais pas seulement : 65 % Indifférent : 11 %

3. Souhaiteriez-vous que ce marché se tienne :

Une fois par semaine : 64 % Tous les 15 jours : 26 %
Tous les mois : 10 %

4. Quel créneau vous conviendrait pour venir faire vos achats ?

Dimanche matin : 47 % Samedi matin : 35 %
En semaine après 16h30 : 13 % Matinée en semaine : 5 %

5. Si un marché de producteurs voit le jour à Saint-Armel, pensez-vous y faire des achats ?

Chaque semaine : 62 % Une fois par mois : 24 %
A l'occasion : 14 %

6. Souhaitez-vous l'installation d'un marché dans le centre bourg ?

Oui : 94 %

7. Quels producteurs souhaiteriez-vous trouver ?

Maraicher : 26 % Poissonnier : 23 %
Fromager : 20 % Boucher/charcutier : 15 %
Produits artisanaux : 13 % Produits non alimentaires : 3 %

Vous suggérez également de pouvoir y trouver des plats cuisinés comme des pizzas, des galettes, cuisine chinoise, couscous, paëlla, mais aussi des vêtements, des fleurs et des produits en vrac.

Les élu(e)s vont étudier vos réponses et propositions pour trouver la meilleure adéquation entre vos besoins et vos attentes et les contraintes commerciales et administratives nécessaires à la mise en place d'un marché.

Calendriers des sapeurs-pompiers



La fin d'année dernière a été à l'image de 2020 : un bouleversement de notre quotidien et une réadaptation perpétuelle de nos modes de vie.

Cependant, ce qui a été constant, c'est le soutien que vous nous avez apporté. Malgré une distribution des calendriers à distance et malheureusement sans contact avec vous, nous avons eu la chance de recevoir de nombreux retours de votre part ! Les mots qui parfois

ont accompagné vos dons, nous ont sincèrement touchés et nous confortent encore davantage dans notre mission de secours

auprès des populations. Un grand merci pour votre soutien sans faille. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'amicale des Sapeurs-pompiers de Corps-Nuds

Conciliateur de justice

Pour un règlement amiable des litiges

La conciliation de justice est un mode de règlement amiable de certains litiges de la vie quotidienne en dehors de tout procès long et coûteux : troubles du voisinage ou de l'habitation, difficultés avec un professionnel, relation employeur-salarié...

La procédure est simple, rapide et entièrement gratuite. Nommé par le Président de la Cour d'Appel de Rennes, le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Il est saisi par le Tribunal Judiciaire ou directement à l'initiative de l'une des parties. Il est un interlocuteur impartial à la recherche d'un compromis. Monsieur Jacques Vinçot, ancien Délégué du Procureur de la République de Rennes, est le conciliateur pour notre commune. Son intervention ne nécessite aucune formalité particulière si ce n'est un simple rendez-vous.

Il tient sa permanence le quatrième mardi de chaque mois à la Mairie de Noyal-Châtillon sur Seiche, rendez-vous au 02 99 05 20 00.



Saint-Armel et Rasinari : une amitié à poursuivre...

L'histoire de cette rencontre entre Saint-Armel et Rasinari en Roumanie a débuté en 1992, grâce à un armélien qui a retrouvé sa correspondante roumaine après 40 ans.

Après plusieurs contacts téléphoniques et de nombreux écrits, cette correspondante, devenue professeur de français est venue à Saint-Armel accompagnée d'une trentaine d'élèves et d'accompagnateurs. Ce voyage ne s'est pas arrêté là. En 2002, l'ancien Maire de Saint-Armel, membre de Solidarité 35 Roumanie, a, lors d'un voyage à Sibiu, fait la connaissance de Carmen, directrice d'école et conseillère municipale de la ville de Rasinari.

Cette rencontre, est à l'origine d'un partenariat entre les deux com-

munes, avec de nombreux échanges autour de différents projets avec l'espoir d'officialiser un comité de jumelage. Ce dernier n'a pas abouti et a mis fin aux liens tissés entre les deux communes.

Toutefois, certains arméliens ont toujours gardé des contacts personnels avec des roumains.

Un nouvel élan

Aujourd'hui, l'histoire s'écrit au présent et sous l'impulsion de Mme Deleurme, armélienne, la Municipalité soutient la création d'un projet de jumelage qui développera divers projets pédagogiques entre les écoles et des échanges réguliers pour des activités culturelles, sociales ou écologiques.

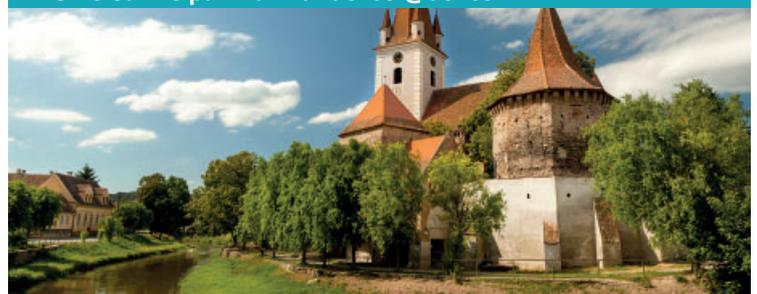
Pour concrétiser ce projet, Mme Deleurme lance un appel à bénévoles pour créer ce comité de jumelage et son conseil d'administration avant d'aller plus loin dans cette démarche.

Un peu d'histoire

Răşinari est un village transylvain dont le nom signifie « collecteurs de résine » et une commune de Roumanie dans le judeţ de Sibiu, dont la population compte environ 6000 habitants.

Răşinari est connecté à Sibiu par un tramway d'environ 8 km à travers la forêt de Dumbrava. Les trams utilisés aujourd'hui étaient originellement utilisés à Genève et ont conservé la signalisation en français. Patrie du philosophe, poète, écrivain Emil Cioran, Rasinari est située au nord-est de la Roumanie à 200 km de Bucarest, la capitale.

Les personnes intéressées par ce futur jumelage Saint-Armel/Rasinari, et désireuses de s'investir dans le comité de bénévoles qui va se créer, sont cordialement invitées à se faire connaître auprès de Mme Deleurme par mail : thidensol@aol.com



LE SUET, C'EST NOUS ET POUR VOUS !



Syndicat Intercommunal depuis avril 2004, l'École de Musique et de Danse du Suet est un établissement public d'enseignement, de création et de diffusion regroupant les cinq communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche.

31 professeurs enseignent à plus de 650 élèves, enfants, ados et adultes, 23 disciplines instrumentales et vocales ainsi que 2 disciplines danse (classique et jazz). Les parcours de formation incluent la pratique collective ; des options musique et danse au baccalauréat sont également proposées.

Le Suet, c'est également 3 enseignants qui interviennent sur des projets « Musique à l'École » initiés par les écoles élémentaires publiques et privées des 5 communes du territoire.

Afin de renforcer l'intervention en direction des publics les plus éloignés des pratiques artistiques, des partenariats sont également mis en place avec les assistantes maternelles, les haltes-garderies, les médiathèques, ou auprès d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap... N'hésitez pas à contacter le Suet si vous portez des projets qui rentrent dans ce cadre.

Le financement du Suet

Le Suet est financé en grande partie par les communes. C'est un engagement fort de mettre l'enseignement musical et artistique au cœur de notre politique culturelle et sociale.

Les élu(e)s sont persuadé(e)s que cela apporte aux élèves une richesse et un souffle qui rayonnent sur tout le territoire.

Département	81 180,03 €	8,60 %
Communes	540 000,00 €	57,40 %
Familles	305 468,50 €	32,50 %
Autres	14 191,22 €	1,50 %
Total	940 839,75 €	100 %

Mise en place de la tarification en fonction du quotient familial à partir de septembre 2021

Les élus du SUET ont voté le 23 mars la prise en compte du quotient familial dans la tarification pour les moins de 25 ans. L'objectif est de favoriser la diversification sociale et la démocratisation des pratiques artistiques, d'unifier les tarifs entre les communes pour les rendre plus lisibles, et d'accueillir un nouveau public, notamment chez les plus jeunes (dès la moyenne section), pour dynamiser l'école en baisse d'effectifs. Nous vous tiendrons informés une fois les nouveaux tarifs définis !

L'agenda du Suet

En berne par temps de covid, l'agenda sera édité dans l'Écho dès le retour de jours meilleurs. Il est également disponible en ligne sur le site du suet : <https://cri-suet.fr/>

Le Suet en 2020...

... pour Saint-Armel, c'est :

- 29 élèves inscrits en musique
- 18 élèves inscrits en danse
- 1 élève inscrit en éveillé pluridisciplinaire
- 2 classes bénéficiant de 25 heures d'enseignement dans le cadre du projet « Musique à l'école »
- des concerts, spectacles et auditions gratuits répartis sur tout le secteur
- une participation financière de 34 000 €.



Savez-vous ce que signifie le mot Suet ?

C'est la situation géographique des communes situées au sud-est de Rennes qui a donné l'idée de l'appellation "Suet", terme bien connu des marins qui désigne un vent de sud-est.

GROUPE SCOLAIRE LES BOSCHAUX

Inscriptions à l'école



En préparation de la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions à l'école des enfants nés en 2018 ont débuté.

Les familles sont invitées à se présenter en Mairie dès à présent pour effectuer cette formalité d'inscription. Pour ce faire, il faut se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile. A l'issue de cette inscription, les familles devront prendre rendez-vous avec Madame Brou, directrice du groupe scolaire, pour formaliser l'admission de leur enfant dans cette école en téléphonant au **02 99 62 77 60** (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur) ou par mail : **ecole.0350445u@ac-rennes.fr** afin qu'elle puisse procéder à l'admission définitive. Pour cette admission, vous devrez fournir le carnet de santé de l'enfant et le certificat d'inscription remis par la Mairie.

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE



À la rentrée de septembre 2020, 239 élèves étaient inscrits à l'école Les Boschoux, répartis sur 9 classes, avec 142 enfants en primaire et 97 en maternelle.

Au vu des effectifs importants, une demande d'ouverture de classe avait été faite fin août auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription. Il manquait quelques élèves et cette demande n'a pas abouti.

Réjoignons-nous car la Mairie a reçu dernièrement un appel de l'Inspecteur d'Académie indiquant une ouverture de classe définitive à la rentrée 2021 ainsi qu'une ouverture conditionnelle. La décision ne sera prise qu'après vérification des effectifs de la rentrée de septembre 2021. Les locaux peuvent accueillir ces enfants et nous travaillons activement aux changements que cela implique, notamment pour la restauration scolaire.

L'école fonctionne avec un rythme scolaire de quatre jours : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15. Elle propose un service de cantine et un accueil en garderie tous les jours, dès 7h20 et jusqu'à 19h. Les élèves sont accueillis à partir de 3 ans, âge auquel l'instruction scolaire est désormais obligatoire.

Services municipaux Départ de Stéphane Masson

Stéphane Masson, référent périscolaire et culture, en poste depuis 10 ans à Saint-Armel, a pris une disponibilité d'un an pour vivre une nouvelle aventure professionnelle.

Nous lui souhaitons de réussir et de s'épanouir dans ce nouveau travail.

Agents et élu(e)s ont par conséquent réfléchi à la répartition de ses missions.

Annabelle Denarnaud, Directrice adjointe de l'accueil de loisirs, quittera ce poste pour devenir responsable du périscolaire (communication avec les familles et la directrice de l'école, gestion du portail parents, informations, animation de l'équipe...). Elle conservera son demi-poste d'ATSEM.

Sonia Benureau, animatrice jeunesse et périscolaire, sera en charge de l'organisation des Z'anim's du soir et de l'espace devoirs. Elle aura également en charge les missions liées à la bibliothèque.

Maxime Leroy va être pérennisé dans son poste de Directeur adjoint du CLSH, qu'il occupait pendant le congé maternité de la Directrice, Charlotte Esnault, et restera également animateur. Il reprendra le travail autour du projet éducatif.

■ ■ ■ Enfance et jeunesse

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs, situé au Clos Muret, rue Camille Claudel, accueille les jeunes de 3 à 11 ans. C'est un lieu où les enfants ont la possibilité de pratiquer, ensemble, des activités diverses et variées autour de plusieurs thématiques. Activités d'extérieur, manuelles, artistiques, sorties et temps forts font partie du quotidien des enfants. Une équipe d'animation veille à accompagner et encadrer les enfants dans leurs idées d'activités tout en respectant les rythmes de chacun. Aux dernières vacances, les Halles de Saint-Armel ont fourni les repas pendant une semaine. Les enfants se sont régalés et ils les remercient.

Vacances de Printemps

Le centre de loisirs sera ouvert pour les vacances de printemps du 26 avril au 7 mai 2021. Les enfants découvriront le monde qui les entoure. Ils partiront à l'aventure dans la nature, observer les petites bêtes, s'émerveiller à voir pousser des petites graines, sentir les plantes, admirer et préserver la nature. Au programme : course d'orientation, fabrication d'hôtels à insectes, jardinage...



Retour des minis-camps

Cette année, l'accueil de loisirs propose deux mini-camps sur la base de loisirs du Val de Landrouët. Les enfants découvriront la joie de partager des vacances entre copains et copines et reviendront avec plein de beaux souvenirs. Ils seront hébergés sous tente dans un camping 3***. Ce camping est situé sur le même site que la base où se dérouleront les activités. Le programme sera varié avec une course d'orientation, de la boxe éducative, du kayak, de l'escrime, du kinball, du tir à l'arc et de la piscine...

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19, la Mairie de Saint-Armel attire l'attention des familles sur la possibilité de l'évolution des protocoles et des directives gouvernementales qui pourraient modifier les conditions d'accueil des enfants.

À NOTER

Dates des minis-camps

Les minis-camps auront lieu :

- pour les Enfants du CP et du CE1 :
du 12 au 16 juillet 2021
- pour les enfants du CE2 et du CM1 :
du 19 au 23 juillet 2021

◆ Les inscriptions se feront après les vacances de Printemps. Pour tout renseignement, contacter Charlotte au 06 76 54 32 71 ou par mail : clsh@saint-armel-35.fr

Sous réserve d'évolutions des mesures gouvernementales

CLUB DES JEUNES



Festival Urbaines :

Après-midi d'initiation aux rollers dance le mercredi 26 mai à l'Arzhel.

Chantiers "argent de poche" :

Quelques chantiers se dérouleront lors des vacances de Printemps : planter des fleurs et désherbage des massifs prévus sur quelques matinées.

RDV des p'tits préados :

Durant la période de Mars à Avril, les p'tits préados (CM1-CM2) créent une fresque d'inspiration mandala pour matérialiser un univers enfance à la bibliothèque.

Retour vacances d'Hiver :

Un court-métrage a été réalisé pendant les vacances d'Hiver. À la demande des jeunes, cette activité aura à nouveau lieu aux vacances de Printemps.

CONTACT :

Sonia Bénureau
02 99 62 93 84
courriel : jeunesse@saint-armel-35.fr

PÉDIBUS

Et si nos enfants prenaient l'air en allant à l'école ?

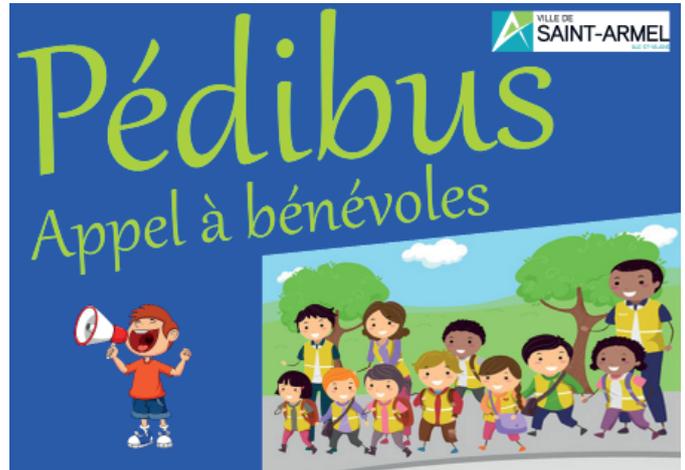
Pratiquer une activité physique quotidienne est recommandée pour le bon développement des enfants. Alors, pourquoi ne pas faire le trajet à pied entre le domicile et l'école ?

Emprunter les "bus pédestres" ou "Pédibus" participe à l'amélioration de la concentration et donc de l'apprentissage en classe. L'écomobilité scolaire favorise aussi l'autonomie de l'enfant tout en permettant une sensibilisation aux règles de sécurité piétonne et aux enjeux climatiques. Ce temps de trajet collectif permet également de tisser des liens sociaux.

On peut, enfin, y voir un bon moyen de désengorger les abords des écoles et de réduire le stress de certains parents pressés.

Pour toutes ces raisons, à l'initiative des enfants, un groupe de travail composé d'un agent périscolaire et d'écoparcouristes inscrits aux Z'anim du soir, s'est constitué afin d'initier de nouveaux moyens de transports doux.

L'une de leurs premières concrétisations est la mise en place de différents circuits de Pédibus, action déjà mise en place il y a quelques années. Faire des trajets domicile-école sans la voiture sera donc bientôt possible si nous parvenons à mobiliser suffisamment d'accompagnateurs bénévoles pour établir des roulements réguliers et que le projet puisse être pérenne dès septembre. Un mois test pourrait avoir lieu en juin.



Tous(tes) les arméliens (nes) âgé(e)s de plus de 18 ans sont les bienvenu(e)s.

Alors si vous souhaitez devenir acteur(trice),

inscrivez-vous en contactant la Mairie à l'adresse suivante : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Vie sociale ■■■

LA COMMUNE S'ENGAGE POUR QUE LES OBSÈQUES SOIENT DIGNES POUR TOUS

Lors du conseil municipal du 18 février dernier, les élu(e)s ont voté à l'unanimité l'adhésion au dispositif "Obsèques dignes et sépultures décentes".

Depuis plusieurs années, des membres des "Collectifs Dignité Cimetière Bretiliens", des professionnels et des élus travaillent ensemble pour permettre aux personnes décédées, aux ressources insuffisantes et/ou dans l'isolement, d'avoir des obsèques dignes et une sépulture décente.

Ce travail partenarial et de coopération existe depuis plusieurs années à Rennes et la réflexion est en cours au niveau national. L'Ille-et-Vilaine est donc précurseur en proposant une Charte Départementale pour les obsèques dignes de ces personnes.

Actuellement, une trentaine de communes du département adhère à cette charte qui engage les Mairies sur quelques mesures et notamment la mise à disposition d'une sépulture décente avec une plaque nominative. Cette plaque joue un rôle non négligeable pour permettre aux proches de retrouver leur parent disparu.

Le Département et Ouest France ont signé une convention pour la publication gratuite de l'avis de décès. Saint-Armel va concrétiser prochainement sa démarche en signant cette Charte Départementale

Engagement des collectivités

Toute collectivité bretilienne peut être signataire de la charte Départementale en s'engageant à :

- Inhumér les personnes démunies de ressources suffisantes parmi les autres sépultures.
- Aménager les tombes de façon décente et les identifier, tout comme les urnes cinéraires.
- Accorder une durée minimale de 10 ans pour les sépultures.
- Respecter les dernières volontés, lorsqu'elles sont connues, des personnes décédées.
- Annoncer le décès de la personne par voie de presse ou via internet et publier le lieu, jour et heure des obsèques (sauf volonté contraire du défunt ou des proches).
- Faire appel au réseau et au Collectif le plus près de la commune lorsqu'une personne isolée décède afin de rechercher les proches.
- En l'absence de proches (famille, amis), engager la collectivité à contacter le Collectif le plus près dans un délai compatible avec l'organisation d'obsèques dignes.
- Permettre au collectif et bénévoles d'entretenir les sépultures des plus démunies et de rendre un hommage annuel aux défunts.

NIDIFICATION DES OISEAUX ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Pour protéger les oiseaux, pas de taille de haies entre mars et juillet



Il est conseillé de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet afin que les oiseaux puissent mener à bien leurs nichées.

Conséquence, lors de cette période particulièrement importante pour la pérennité des espèces, couper les branches revient à porter atteinte à la tranquillité des oiseaux et finalement à les déloger.

À grande échelle, les spécialistes estiment que cette pratique peut empêcher une partie de la reproduction. Laisser pousser les végétaux sans les entretenir devient donc un geste militant pour protéger la biodiversité et, notamment, les oiseaux dont il est ici question.

Les services techniques de la commune ont procédé à l'inventaire des arbres à risque. Certains arbres ont été élagués et d'autres ont dû être abattus pour la sécurité de tous.



Le bois des arbres abattus servira à la commune pour faire du broyat avec les branchages, qui sera réintégré dans les parterres. Avec les grumes, il sera réalisé des bancs naturels et des structures.

CRÉATION D'UNE GRAINOTHÈQUE



Des réflexions sont en cours avec l'association "Des Petits pas Pour l'Homme" pour créer une grainothèque à Saint-Armel. Cette association souhaite créer un réseau de grainothèque sur les communes au Sud de Rennes (Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel...).

Qu'est-ce qu'une grainothèque ? C'est un espace où vous pouvez déposer tout type de graines : légumes, aromatiques, fleurs, plantes sauvages locales...

Basée sur un principe de don, d'échange, de troc entre jardiniers amateurs, son accès est

libre et ouvert à tous, sans abonnement.

La grainothèque est également un lieu d'échange autour d'une structure adaptée, construite dans une démarche participative, et comportant des outils pédagogiques (atelier apprentissage, production de graines...). Elle permet de créer du lien social entre les utilisateurs sur un territoire.

Elle a pour vocation de défendre le patrimoine des semences, construit par des paysans, depuis des millénaires.

A ce titre, les semences de type F1 (hybrides) sont exclues des grainothèques car elles ont un patrimoine génétique non stable dans le temps et ont été créées par l'agro-industrie. Les grainothèques s'inscrivent dans une démarche d'agro-écologie.

NATURE

Concours des maisons fleuries



Jardinières arméliennes, jardiniers arméliens, à vos semis, à vos plantations ! Le printemps est propice au renouveau.

La Mairie organise un concours des maisons et balcons fleuries.

Ce concours, gratuit et ouvert à tous les Arméliens, valorise leur contribution à l'embellissement de la Commune.

Vous êtes habitant (propriétaire ou locataire, en habitat individuel ou collectif) et vous disposez d'un rebord de fenêtre, d'un balcon, d'une terrasse, d'un jardin fleuri visibles de l'espace public ?

Votre action permet de rendre la Commune plus accueillante et colorée, et de favoriser la biodiversité, pour le plaisir et le bien-être des habitants, passants et touristes.

Inscrivez-vous en mai à la Mairie ou par mail à accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Les modalités de ce concours seront définies dans le prochain Echo de Saint-Armel. La remise des prix aura lieu en juillet 2021. Tous à vos balcons et à vos jardins !



La journée mondiale des abeilles est célébrée chaque année depuis 2018, le 20 mai. La date de cette célébration a été choisie en raison de la date de naissance de Anton Janša, un pionnier de l'apiculture moderne.

Cette Journée mondiale des abeilles a notamment pour objectifs :

- d'attirer l'attention des décideurs publics et politiques sur la nécessité de protéger les abeilles et les autres pollinisateurs ;

- de rappeler à chacun que nous dépendons tous des pollinisateurs ;

- de renforcer les mesures de protection des abeilles et autres pollinisateurs pour contribuer de manière significative à la résolution des problèmes liés à l'approvisionnement alimentaire mondial, notamment dans les pays en développement ;

- de freiner la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les élu(e)s lancent un appel aux personnes intéressées pour organiser ou participer à une manifestation pour fêter, faire connaître et respecter les abeilles. La date du 20 mai n'est pas obligatoire car au vu des conditions sanitaires actuelles, l'organisation d'événements est difficile à mettre en place. Il est toutefois possible de travailler en amont avec la Mairie sur ce projet. Si vous êtes apiculteur ou que vous possédez des ruches sur notre commune, merci de vous rapprocher de la Mairie au 02 99 62 71 58 ou par courriel à accueil.mairie@saint-armel-35.fr

LES INCIVILITÉS, TOUS CONCERNÉS !

Les ordures ne poussent pas dans la nature... Trottoir, pas crottoir... Feu sauvage fait des ravages...

Trottoir pas crottoir !



Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre commune propre ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté en ville.

Tenus en laisse, les chiens sont les bienvenus sur l'espace public. Leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gêner une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur... 😊

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canins. **Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.** Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). Naturellement, le sac doit être rapporté et jeté au domicile.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts, est interdit. Des courriers ont été adressés aux contrevenants pour rappeler cette interdiction.

La combustion des déchets verts est très néfaste pour la santé et l'environnement : elle libère dans l'air de nombreuses substances toxiques. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.



Les élu(e)s remercient Catherine Delalande et Yves Brandhonneur pour le don de deux bennes de broyat. Tous les parterres de la commune ont pu être paillés gratuitement !

Les déchets dans les poubelles

Les agents du service Espaces Verts trouvent régulièrement des déchets jetés à même le sol, dans les rues et les espaces verts. Tout dépôt sauvage sur le domaine public est strictement interdit. Ces débris, à la portée des plus fragiles comme les enfants, mais aussi des animaux, représentent un risque pour leur santé : maladies, étouffement, ... Afin de respecter le travail des agents et la sécurité de tous, il est rappelé que **tout déchet doit impérativement être jeté dans les poubelles publiques.**

Nous avons autre chose à partager que le bruit !



Il est rappelé que les **chemins doux du centre bourg et de la campagne sont interdits à tous les véhicules à moteur.**

Respectons cette règle simple pour la tranquillité, la sécurité des riverains et de nous tous. La nature et sa biodiversité vous en seront reconnaissants !

FÊTE DE LA NATURE

19-23 MAI 2021

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT :
PRENEZ PART À L'ORGANISATION
DE LA 15^E ÉDITION
DE LA FÊTE DE LA NATURE !

Que chacun sur cette semaine
fasse un petit geste pour la nature !

L'eau dans la commune

Une ressource à protéger !

Saint-Armel a été inscrite pour réaliser, gratuitement, un diagnostic eau dans le cadre d'un projet porté par le syndicat d'Eau du Bassin Rennais. Ce diagnostic permettra de voir la consommation en eau de tous les bâtiments de la commune et de mettre en place un plan d'actions pour diminuer la facture d'eau dans le budget de fonctionnement. Première rencontre avec Eau du Bassin Rennais le 24 avril !



L'eau dans ma commune : d'où vient-elle ?

Avant d'arriver à votre robinet, l'eau passe par différentes étapes. Après avoir été puisée dans une rivière, une retenue ou une nappe souterraine, elle est traitée dans une usine de production d'eau potable puis distribuée jusqu'aux habitations. Ce système repose sur un gigantesque maillage souterrain constitué de kilomètres de canalisations.

1 D'où vient mon eau ?

> Le prix de l'eau est de 2,378 € TTC / m³

> L'exploitant est le SPL Eau du Bassin Rennais
Tél. : 02 23 22 00 00

L'usine de production d'eau potable de Champ Fleury

L'usine de Champ Fleury à Bruz traite l'eau pompée dans les captages de la Pavais, la Marionnais et Fénicat.

Cette usine d'une capacité de 5 500 m³/jour couplée à une autorisation de prélèvement de 1 450 000 m³ d'eau par an, a été mise en service en janvier 2014 sur le site de Champ Fleury à Bruz, elle se substitue à l'ancienne usine construite en 1972, dont la filière était devenue obsolète. Elle traite l'eau pompée dans 3 forages souterrains de la nappe tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne.

La reconstruction de l'usine de Champ Fleury s'est inscrite dans la démarche de mieux exploiter les ressources souterraines, naturellement plus protégées que les ressources de surface. Elle a permis de traiter la dureté de l'eau (nappe calcaire), de limiter les pertes en eau, et d'ajouter à la filière une étape de traitement contre les pesticides.

L'usine de production d'eau potable de Mézières-sur-Couesnon

L'usine de Mézières-sur-Couesnon traite les eaux souterraines des Drains du Coglais et les eaux de surface du Couesnon depuis 2012. L'eau potable produite à l'usine est ensuite transportée par une adduction jusqu'aux réservoirs du site des Gallêts à Rennes. Elle a remplacé une première usine datant de 1934.

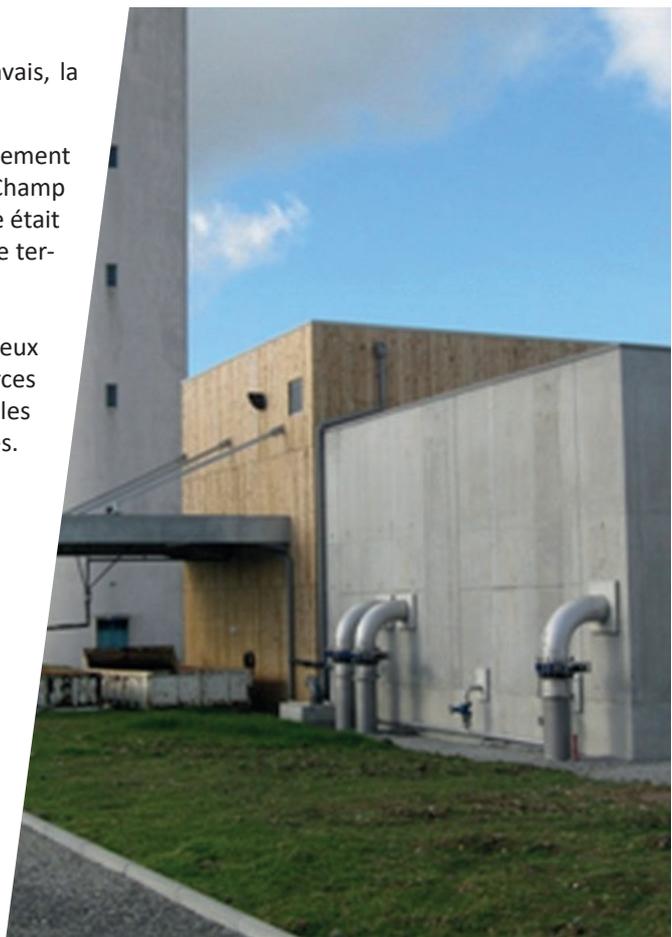
Le projet de reconstruction sur un nouveau site, couplé à la reconstruction de l'aqueduc de la Minette avait plusieurs objectifs :

- Augmenter le potentiel de production de 18 000 m³ / jour à 25 000 m³ / jour.
- Traiter l'eau des Drains du Coglais et l'eau du Couesnon au sein d'une installation unique garantissant une eau potable d'excellente qualité en toutes circonstances.
- Diminuer les pertes d'eau liées au transport (entre 300 000 et 1 000 000 m³ / an).
- Restituer au Couesnon les pertes incombant au traitement de l'eau. Elles étaient auparavant rejetées en partie dans le bassin versant de la Vilaine.
- Permettre un fonctionnement de l'aqueduc depuis Rennes vers le Pays de Fougères en période de sécheresse.
- Disposer d'une usine autonome capable de produire et distribuer (avant ces travaux, l'eau traitée à Mézières-sur-Couesnon était retraitée à l'usine de Villejean).

Pour les nitrates, au vu des efforts menés depuis de nombreuses années par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les agriculteurs, et compte-tenu des tendances observées, il a été décidé de ne pas mettre en place de traitement spécifique sur l'usine.

D'autre part, le souhait des élus de la Collectivité était d'améliorer autant que possible le bilan carbone de nos usines. Celle-ci s'appuie sur des procédés peu énergivores et une conception optimisée qui utilise au maximum la pente naturelle du terrain. Parmi les choix de conception, on peut citer :

- la filière de recyclage d'une partie des eaux de « process » qui permet de minimiser les pertes en eau à moins de 5 %.
- l'utilisation de moteurs « haute performance » ayant donné lieu à l'attribution de CEE (Certificats Economie d'Énergie),
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour l'éclairage du site,
- la mise en place de panneaux solaires pour la production d'eau chaude,
- un système de récupération des eaux pluviales,
- l'intégration paysagère de l'installation.



2 Connaître sa consommation ?

Si votre logement est équipé d'un compteur d'eau appartenant au service d'eau, et que vous n'êtes pas mensualisé, vous recevez chaque année au moins 2 factures : une facture « estimée » correspondant à la moitié du volume de votre facture de l'année antérieure, et une facture « au réel » sur la base des chiffres relevés par votre société distributrice d'eau.

Sur cette facture vous trouverez un histogramme qui vous permettra de constater l'évolution de votre consommation et votre consommation de l'année.

Si vous êtes mensualisé, vous ne recevrez que cette facture « au réel ».

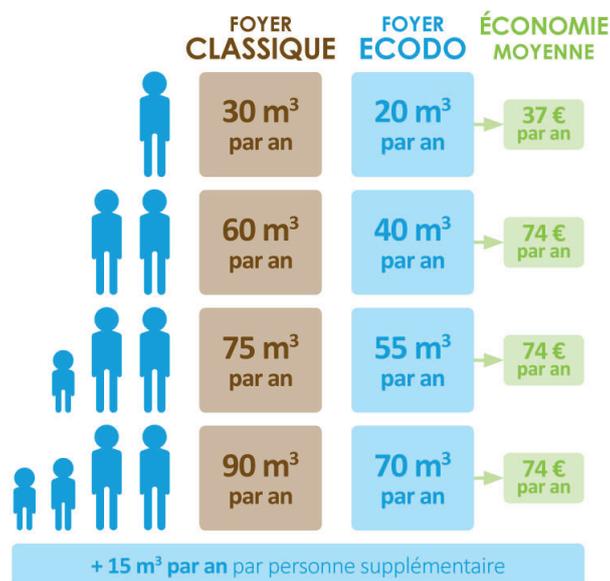
Suis-je économe en eau ?

La consommation moyenne d'un foyer est différente d'une région à l'autre. La Bretagne est une bonne élève, sa consommation d'eau par habitant est l'une des moins élevées. Sur le bassin rennais, la consommation par habitant est d'environ 110 litres par jour par habitant pour une moyenne nationale d'environ 150 l/j/habitant.

Sur le bassin Rennais, la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes est d'environ 90 m³/an. En installant du matériel hydro-économe et en étant vigilant aux différents gaspillages (eau qui coule sans utilisation), la consommation d'eau de ce foyer peut descendre à 70 m³/an.

LE RÉFÉRENTIEL DE CONSOMMATION PAR FOYER SUR LE BASSIN RENNAIS

Source: enquête Collectivité Eau du Bassin Rennais 2017



3 Les économies d'eau

En 2020, la consommation d'eau atteinte est celle que nous aurions dû atteindre en 2030 : ceci est la conséquence directe du changement climatique (plus de consommation d'eau et plus de piscines aussi). D'ici 2035, la Métropole et les collectivités adhérentes au CEBR enregistreront une croissance de 100 000 habitants. La consommation d'eau va donc augmenter et les outils de production doivent être adaptés, ce qui aura un coût sur l'eau potable.

L'eau

est une ressource rare.
Ensemble, économisons-la !



Je ne laisse pas couler l'eau pendant le savonnage des mains.

Lavage au verre à dent = 0,25 L
Robinet ouvert pendant 1 min = 12 L à 18 L



Je préfère une douche de 5 min à un bain.

Je ne laisse pas couler l'eau pendant le savonnage.

Douche éco de 5 min = 35 à 50 L
Bain = 150 à 200 L



Je ne laisse pas couler l'eau pendant le brossage des dents.

J'utilise un verre à dents.

Lavage au verre à dent = 0,25 L
Lavage au robinet = 15 à 40 L



Aux toilettes, j'appuie sur le petit bouton de la chasse d'eau dès que possible.

Petite chasse = 3L
WC sans double chasse = 12 L



Les toilettes sèches : une source d'économie très importante

Les toilettes sèches permettent d'économiser beaucoup d'eau !

À chaque utilisation, une chasse d'eau classique consomme entre 3 et 12 litres d'eau potable.

Une famille de 4 personnes consomme en moyenne annuellement 90 m³ avec des toilettes « classiques » qui utilisent de l'eau. Avec des toilettes sèches, la consommation passe à 50 m³.

4 Qui distribue votre eau ?

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, syndicat mixte de production et distribution d'eau potable, est propriétaire du réseau de distribution et de ses équipements et, à ce titre, finance et réalise les extensions, renforcements et modernisations.

L'exploitation courante du service de distribution de l'eau, y compris la relation avec les usagers et abonnés du service (demandes d'abonnement, facturation, réclamation...), est confiée à un exploitant. Selon la commune, il peut s'agir de la Saur, Veolia Eau ou la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais. Sur certains secteurs, l'exploitant a également la responsabilité des travaux de renouvellement, sous le contrôle de la Collectivité.

La création de nouveaux branchements et la pose de compteurs associés est, quant à elle, à la charge des aménageurs ou propriétaires des nouvelles constructions.

Des contrats de délégation de service public

Le mode de gestion du service de distribution d'eau potable est aujourd'hui la Délégation de Service Public (DSP) sur tout le territoire de la Collectivité. Le principe d'une DSP est que, à la différence d'un marché public, l'exploitant se rémunère directement auprès de l'utilisateur sur la base d'un prix de l'eau fixé lors de la signature du contrat entre la Collectivité et le délégataire.

Suite au transfert de compétence distribution de l'eau potable, lié à la loi MAPTAM, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a hérité de 11 contrats de délégation de service public de distribution le 1er janvier 2015. Elle est également co-titulaire de 5 contrats pour les communes de Rennes Métropole qui ont quitté leur syndicat de distribution d'eau potable.

Les contrats en cours ont démarré entre 2004 et 2013 selon les territoires, pour une durée allant de 10 à 15 ans.

La création de nouveaux branchements et la pose de compteurs associés est, quant à elle, à la charge des aménageurs ou propriétaires des nouvelles constructions.

Source : Eau du Bassin Rennais



Urbanisme ■■■

EN TRAVAUX...



Plusieurs zones de travaux ont affecté ou affectent la tranquillité des habitants, riverains et usagers.

Tout d'abord, ceux qui ont concerné la rue de la Mairie en lien avec le lotissement de la Minoterie pendant les vacances scolaires. Il s'agit du raccordement du réseau pluvial et du raccordement des réseaux de télécommunication, eau potable, électricité et gaz.

Ensuite, les travaux qui concernent la rue d'Armorique et la rue du Verger. Ces travaux sont financés dans le cadre de la PPI 2015-2021. Ils portent sur l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, télécommunication) et sur un nouvel aménagement de surface (voirie, stationnement, cheminement doux, espaces verts, éclairage public). Ces travaux ont débuté le 15 mars et se déroulent sur une durée de 4 mois selon l'échéancier ci-après :

- effacement des réseaux aériens effectué par le SDE35 : durée d'un mois à compter du 15 mars ;
- intervention de GRDF pour le gaz du 3 mai au 18 juin ;
- dépose des poteaux électriques courant juin ;
- réaménagement de rue effectué par l'entreprise Eurovia du 7 juin au 16 juillet.

WEEK-END À LA RUE DU 21 AU 24 MAI

Les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche s'associent le temps d'un weekend pour l'organisation d'un événement festif centré autour des arts de la rue : l'occasion d'initier une coopération de territoires en matière culturelle. Au programme, un cocktail de rendez-vous pour toute la famille : des spectacles gratuits, du théâtre, de la musique, des moments de convivialité !

Après l'annulation de l'édition 2020, "Week-end à la rue" revient du vendredi 21 au lundi 24 mai.

Une décision définitive sera prise au plus tard le 30 mars sur le maintien ou pas de cet événement culturel. En cas de maintien un protocole sanitaire sera mis en place pour chaque spectacle et les horaires seront adaptés en fonction des règles en vigueur.

Vous trouverez, ci-dessous, un aperçu de la programmation et le détail sur le site : <http://unweekendarue.fr>

Vendredi 21 mai

16h à Corps-Nuds



Les Allumés du Bidon Steelband (Laval)
Concert de steel drums, 1h30, tout-public.

Le son de leurs steeldrums plante immédiatement un décor paradisiaque et festif envahi par le soleil des caraïbes, la plage et les cocktails. Entre le calypso et la musique classique, la troupe démontre ainsi la richesse fascinante de cet instrument exotique et acoustique.

Dimanche 23 mai

16h à Vern-sur-Seiche



Extrémité de la compagnie In extremis
Acrobatie/Équilibrisme, 70 min, à partir de 6 ans.

Totalement, fondamentalement, irrémédiablement givrés, frappés, déjantés, les trois protagonistes du Cirque Inextremiste.

Samedi 22 mai

15h à Saint-Armel



L'École des Femmes de la Compagnie Le Puits Qui Parle (Chavagne)

Petite forme d'extérieur en caravane rouge et jaune, 1h30, à partir de 10 ans.

Comédie sur la jeunesse et l'aspiration à l'avenir, l'École des Femmes est un souffle de vie dans un vieux monde en perdition.

Lundi 24 mai

19h à Chantepie



Eau fil de soi par Pierre-Yves Prothais et Odile Barnier

Percussions mélodiques et son de la nature – Concert, 60 min, tout-public.

Moment de sérénité et de connexion, Pierre-Yves Prothais propose une expérience musicale vibrante en plongeant l'auditeur dans une bulle de paysages sonores.

Samedi 22 mai

21h à Nouvoitou



Première partie **Chorégraphique par le C.R.I du SUEI** suivi de "**Les Premiers Pas**", Cie **La Plaine de Joie (Rennes)**

Numéro de cirque où la performance technique de la roue allemande se mêle à un univers poétique et sensible. Sur une musique de Claude Michel Schoenberg, interprétée par Arthur H, suivi de "**Patient**", Cie **Jusqu'ici tout va bien (Lille)**. Un solo de cirque contemporain, mêlant équilibres sur les mains, acrobatie et mouvement.

Sous réserve d'évolutions des mesures gouvernementales

Les P'tits Lutins



L'association "Les P'tits Lutins", regroupant 14 assistantes maternelles de Saint-Armel et 45 enfants, œuvre depuis 1998 à améliorer le bien-être et l'éveil des enfants accueillis. Malgré les circonstances sanitaires qui ont mis en veille les activités en groupe, l'association continue d'avoir des projets. Un accueil collectif régulier pourra permettre de sociabiliser encore plus nos "p'tits lutins", qui ont grandi depuis maintenant plus d'un an dans des conditions particulières. Des activités d'éveil corporel, musical, ludique

et sensoriel, de découverte du monde qui les entoure, de spectacles pourront ravir vos "p'tits lutins" dans les mois et les années à venir (évidemment en respectant les conditions sanitaires en vigueur). Vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle, vous vous posez des questions sur la garde d'enfants par un(e) assistant(e) maternel(le), vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter nous serons là pour vous renseigner.

CONTACT :

02 99 62 14 36 - Courriel : lesptitslutinssaintarmel@gmail.com

Collectif Armélien Social Club

La prochaine **journée de gratuité aura lieu le dimanche 4 avril 2021**. Merci aux personnes qui ont participé ces derniers mois. Le principe est de déposer des objets, revues, vêtements devant votre domicile et d'inscrire "servez-vous, c'est gratuit", pas d'échanges, on prend...

Nous arrivons au printemps, n'hésitez pas, si vous avez des plants, des graines, des fleurs à donner, ce sera bienvenue car, en ces temps de crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser une journée "dons de plantes".



■ ■ ■ Mobilité, Énergie et recyclage

Mouvement citoyen

OPÉRATION VILLE PROPRE : ENSEMBLE, NETTOYONS SAINT-ARMEL LE 17 AVRIL



Une action de nettoyage des rues aura lieu samedi 17 avril à 10h, départ devant la Mairie.

La dernière action de nettoyage des rues, prévue en octobre n'a pas pu avoir lieu du fait du confinement. Le constat reste néanmoins le même, la quantité de déchets récupérés les fois précédentes montrent qu'il est nécessaire de le faire régulièrement. Il est aussi reconnu que les déchets sauvages, appellent encore plus de déchets sauvages...

Nous pensons que plus sera visible l'investissement de la population dans la qualité de vie de la commune, plus les gestes d'incivilités diminueront.

Venez nombreux ! Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

La Mairie fournira le matériel essentiel (sac poubelles, pinces etc...) mais nous vous demandons d'apporter les choses suivantes :

- Vêtements adaptés
- Gants, type jardinage
- Masques COVID





En février, les résultats de la participation de Saint-Armel au Grand Défi de l'énergie sont tombés !

Pour rappel, il s'agit pour 15 collectivités du département, de réaliser un challenge d'économies d'énergie (électricité et gaz) et d'eau pendant 15 jours en novembre.

C'est un début dans le "Grand défi" pour Saint-Armel qui est plutôt prometteur. Pour sa première participation, la Commune a obtenu 2 places sur les podiums.

La boulangerie Martin, exemplaire sur les économies d'énergies, remporte la 1^{ère} marche du podium des commerçants. Sur les économies d'eau, l'ensemble des arméliens, les commerçants et l'école ont obtenu la 3^{ème} place. De très bons résultats malgré le contexte de confinement peu favorable aux réunions d'échanges, de partage d'informations clés

pour la réduction de consommation d'énergies et surtout de création d'une cohésion d'équipe. Mais c'est ce que nous ferons pour la prochaine édition qui se tiendra en novembre prochain.

Merci à tous ceux qui ont participé et obtenu ce beau résultat et rendez-vous encore plus nombreux à l'automne.

Rendez-vous le 4 septembre au Forum des Associations au moment de constituer l'équipe de Saint-Armel.



Kits solaires

MOBILISATION DES CITOYENS



Vous souhaitez participer à la transition énergétique ? La dynamique citoyenne vous intéresse ?

La société SOLARCOOP récemment créée peut vous y aider. L'idée est de proposer aux particuliers, dans le cadre d'un groupement d'achat, l'acquisition d'un kit photo-

voltaïque leur permettant de produire et de consommer leur propre énergie mais également de prendre part à une dynamique citoyenne favorisant une meilleure compréhension de l'énergie pour tous.

Forts d'expérience de plusieurs années dans des coopératives solaires, ces citoyens proposent de contribuer collectivement à la transition énergétique et participer au développement économique local, en s'inscrivant dans une démarche citoyenne, éthique, solidaire et apprenante.

Le "kit solaire et solidaire" comporte deux panneaux solaires (3,4 m² - 600 Wc) et tous les accessoires de pose et de branchement. Il faut compter 950 € par kit. Tout acheteur est invité à faire une donation de 50 € à l'association Solaire sans frontières qui forme des professionnels du solaire notamment en Afrique.

Le kit permet de produire et d'autoconsommer de l'électricité pour

contribuer à faire fonctionner ses appareils en journée (ex : réfrigérateur, congélateur, VMC, box internet, chargeur de vélo électrique...), sans vente de surplus. Il se pose au sol ou en toiture.

Par l'achat de ce kit solaire, devenir producteur d'électricité est simple et économique :

- Réduction de la facture d'électricité
- Investissement réduit et rentable
- Matériel européen de qualité (panneaux monocristallins fabriqués à Lannion)
- Conformité technique et administrative à la réglementation
- Possibilité de l'implanter au sol ou en toiture
- Rapidité de mise en œuvre
- Mise en service à la portée de toute personne ayant des bases en électricité et avec l'appui d'un professionnel (pour la version en toiture).

Une campagne nationale d'achat de ces kits démarrera prochainement. Elle fonctionnera avec précommande de matériel. Une partie des revenus de Solarcoop sera reversée à l'association Solaire sans Frontières. Solarcoop propose aussi un second service : l'accompagnement de particuliers pour projets solaires. La société réalise quasi gratuitement l'étude, transmet à un installateur partenaire agréé par la société citoyenne et accompagne le particulier dans son projet.

Si vous souhaitez plus de renseignements, contacter Annick Bulthé, armélienne au 02 99 62 13 80.

Portraits de femmes

Le 7 Janvier dernier, le conseil municipal a nommé trois nouvelles voies de la commune. Trois personnalités féminines marquantes ont été choisies afin de commencer à rendre aux femmes la place qu'elles méritent dans nos représentations collectives. Toutes trois furent engagées et nous avons choisi de dresser leurs portraits dans ce numéro de l'Écho.



Anita Béatrix Marthe Conti

à l'état-civil Anita Béatrix Marthe Conti, née Caracotchian le 17 mai 1899 à Ermont et morte le 25 décembre 1997 à Douarnenez.

Anita Conti est la première femme océanographe française. Entre les deux guerres mondiales, elle commence à dresser les premières cartes de pêche, alors qu'on ne dispose jusque là que de cartes de navigation.

Son activité scientifique contribue à rationaliser les pratiques de pêche hauturière. Mais dès les années 1940, elle s'inquiète des effets de la pêche industrielle sur les ressources halieutiques. Elle est également la marraine de l'Estran-Cité de la mer, un musée consacré à la mer et à la pêche situé à Dieppe en Seine Maritime. (Sources Wikipédia).

Anjela Duval

à l'état-civil Marie-Angèle Duval, née le 3 avril 1905 au Vieux-Marché (Côtes-d'Armor) et morte le 7 novembre 1981 à Lannion.

Anjela Duval est une poétesse paysanne bretonne. Fille unique d'une famille de paysans elle reprend la ferme à la mort de ses parents. Son éducation bilingue lui permet d'écrire et de lire le breton et le français. On dit qu'elle compose ses poèmes "après sa rude journée de travail aux champs sur un cahier d'écolière dans sa petite maison du Vieux-Marché à Traoñ an Dour, hameau isolé" dans les Côtes-d'Armor.

Elle se fait remarquer pour sa collaboration à la revue Ar Bed Keltiek, dirigée par Roparz Hemon et se fait connaître du public français grâce à l'ORTF sur l'émission d'André Voisin Les conteurs, en 1971. Gilles Servat, qui apprend en grande partie le breton à Traoñ an Dour, lui consacre une chanson justement intitulée Traoñ an Dour.



Les œuvres complètes d'Anjela Duval, ont paru en 2000 sous le titre *Oberenn glok* chez Mignoned. (Sources Wikipédia)

Henriette Le Belzic,

née en 1910 à Pontchateau (44). Date de décès inconnue. Résistante déportée de novembre 1941 à avril 1945.

L'Allée Henriette Le Belzic est la première voie à porter ce nom. Henriette Le Belzic a 30 ans en 1940 lors de l'arrivée des allemands à Nantes. Elle entre immédiatement dans la résistance. Après son arrestation le 11 novembre 1941, elle vit en captivité pendant 42 mois dont presque trois ans en camps de concentration.

Elle survit à l'enfer des camps de Ravensbrück et Mauthausen et ce n'est qu'en avril 1945 qu'elle regagne la France. Elle rédige alors ses mémoires pour témoigner de la déportation. On peut lire ce texte dans un ouvrage appelé *Henriette Le Belzic, résistante déportée*, publié récemment chez Coop Breizh et présenté par l'historienne Isabelle Le Boulanger. Comme de nombreuses résistantes françaises, courageuses, discrètes et pudiques, Henriette Le Belzic n'a effectué aucune démarche après la guerre pour solliciter un quelconque honneur. La commune de Saint-Armel honore sa mémoire en donnant son nom à l'une de ses allées.



"Résurrection" est un rosier créé par Michel KRILOFF pour le trentième anniversaire de la libération du camp de Ravensbrück à la demande de l'amicale Française du camp. En 1975, cette rose, multipliée, va être plantée dans des centaines de lieux, au pied de monuments, de Mémoires, dans des jardins du souvenir.

Vie économique

Damien Georget, coach consultant



Originaire de la Mayenne, Damien Georget s'est installé à Saint-Armel il y a une dizaine d'années pour y débiter sa licence de Psychologie (bac+3). Il l'a complétée par un master en Management des Ressources Humaines (bac+5) avec l'idée de conjuguer performance d'entreprise et épanouissement humain.

Après plusieurs années à travailler dans le recrutement et l'accompagnement des bilans de compétences, il décide de faire de l'Humain sa priorité. Il se forme en tant que "Coach Consultant", diplôme de niveau bac+5, reconnu par l'Etat et c'est ainsi que sa structure de Coaching en Mieux-Être personnel et professionnel voit le jour en janvier 2021. Son quotidien est d'aider les personnes à "devenir qui elles sont" en leur permettant de modifier un aspect de leur vie qui ne leur convient pas.

Pour y parvenir, il utilise des outils issus de ses formations en Psychologie, en Management et en Coaching, mais aussi de la PNL (Programmation Neuro-Linguistique), de l'hypnose et de l'EFT (Emotional Freedom Techniques).

CONTACT :

Site Internet : www.bit.ly/dg-coaching

06 36 18 62 37 - Mail: dg-coaching@outlook.fr

Tarif : 60 euros la séance d'une heure environ. Première séance offerte et sans engagement.

Armeligne
Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

DELAIRE
FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné 02.99.26.16.61 Saint-Armel 02.99.62.78.20

PAYSAGISTE
PESTEL
Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

FRANCK NIVOLLE
PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DÉPANNAGE INSTALLATION RÉNOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D

contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

VERN-SUR-SEICHE
Place de la Mairie - Centre commercial
Tél. 02 99 55 76 59

La Lavandière DES LICES

PRESSING
BLANCHISSERIE
AMEUBLEMENT

Travail soigné

NOUS SOMMES AUSSI à : JANZÉ et à RENNES - Blanchisserie à ST-ARMEL

PAYSAGISTE
EURL **PESTEL David**
Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39
www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

L A N O È

TRANSPORTS // STOCKAGE

15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

Mickaël Briand

DÉCORATION D'INTÉRIEUR

☎ 06 18 91 74 90

LORHO-MAT

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50
Mail : lorho-mat@wanadoo.fr
Site : www.lorho-mat.com

ENT. MONNIER
TP - LOCATION - ASSAINISSEMENT

Tél. 06 14 53 05 76
1, rue Charlie Chaplin - 35230 ST-ARMEL

RCS Rennes : 318 813 888

Les professionnels qui souhaitent insérer un encart publicitaire doivent prendre contact auprès de la Mairie au 02 99 62 93 83.

L'agenda des événements

► Avril 2021

1^{er} avril, 20h
Conseil Municipal

17 avril, 10h
Opération ville propre

22 avril
Trésor Commun

► Mai 2021

21 au 24 mai
Week-end à la rue

Dimanche 4 avril

**DONNEZ
PRENEZ**

Jour de gratuité

Déposez vos biens
devant votre porte

DONNEZ ce dont
vous n'avez
plus besoin

PRENEZ ce que
vous voulez

Collectif Armélien
Social Club
SAINT-ARMEL

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
RECRUTE SES MEMBRES !**

**Envie d'apporter votre regard sur les enjeux de la métropole de Rennes ?
De contribuer à l'élaboration des politiques métropolitaines ?
Candidatez dès maintenant !**

**Appel à candidatures
ouvert aux organisations**
(entreprises, associations,
syndicats, fédérations...)

**Date limite de candidature :
7 avril 2021**

**Conseil de
développement**
Métropole de Rennes

En savoir plus :
<https://www.codev-metropolerennes.bzh/notre-collectif/rejoignez-nous/>

Pour plus d'informations :
Contacter : Gaëlle CHAPON, directrice du Conseil de développement
candidature@codev-metropolerennes.bzh
Tél : 07 86 27 57 09

PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Morgane Madiot, Maire
Du lundi au samedi sur rendez-vous

Adjointes : sur rendez-vous.
Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

Jacky Chauvière : Vie Associative, Animations et Intergénérationnel
Elisabeth Maigret : Finances durables et Biodiversité, Espaces verts, Cadre de vie
Simon Mc Donnell : Vie démocratique, Information/Communication, Citoyenneté
Karine Châtel : Mobilité, Energie et Recyclage
Gilles Simon : Urbanisme, Travaux et Patrimoine
Mélanie Reucheron : Éducation et Culture
Yves Joannes : Economie locale, Emploi, Social